



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plaquette (2022) de la consommation de l'espace en Ardèche

---



*Stéphane Saussac*

*Service urbanisme et territoires*

*13/10/2022*

# La loi Climat & Résilience

- **L'article 191 de la loi Climat & Résilience** (22 août 2021) fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, dit « zéro artificialisation nette » (ZAN).
- **L'article 194** de la même loi précise que la réduction du rythme d'artificialisation des sols est traduite dans un premier temps par l'objectif intermédiaire de **réduction de moitié de la consommation totale d'espaces NAF** au niveau national pour la décennie 2021-2031.
- La consommation d'espaces est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.

# Observatoire de l'artificialisation

- Depuis 2019, le CEREMA opère des croisements entre millésimes de « fichiers fonciers enrichis <sup>(1)</sup> » pour proposer des « **indicateurs communaux de consommation d'espaces** ».
- Ces indicateurs sont mis à disposition gratuitement sur le portail de l'artificialisation des sols <sup>(2)</sup>, à la maille communale, ainsi que de la méthodologie du CEREMA <sup>(3)</sup> pour les créer.

(1) <https://datafoncier.cerema.fr/donnees/fichiers-fonciers>

(2) <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf>

(3) <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf#paragraphe-2175>

# Observatoire de l'artificialisation

- Ces indicateurs sont présentés dans un tableau dont chaque ligne correspond à une commune et où les colonnes correspondent à une estimation **des flux de surface** « d'espaces NAF vers des espaces urbanisés », à **l'échelle communale**.

## Téléchargez les indicateurs

Afin de faciliter l'appropriation des indicateurs produits dans le cadre du rapport des déterminants, **le Cerema met à disposition les données brutes, à l'échelle communale, qui ont permis de créer le rapport**. Ces données sont exploitables librement en en citant la source (Cerema, données d'analyse de la consommation d'espaces pour la période 2009-2021).

Les données sont diffusées en format csv et en format SIG, et sont accompagnées d'une description de chaque indicateur, ainsi que de son mode de calcul. Cette diffusion de données est principalement destinée aux techniciens.

Une partie des indicateurs est aussi accessible via le [tableau de bord](#), qui permet d'interroger les données sans besoin d'outil spécifique.

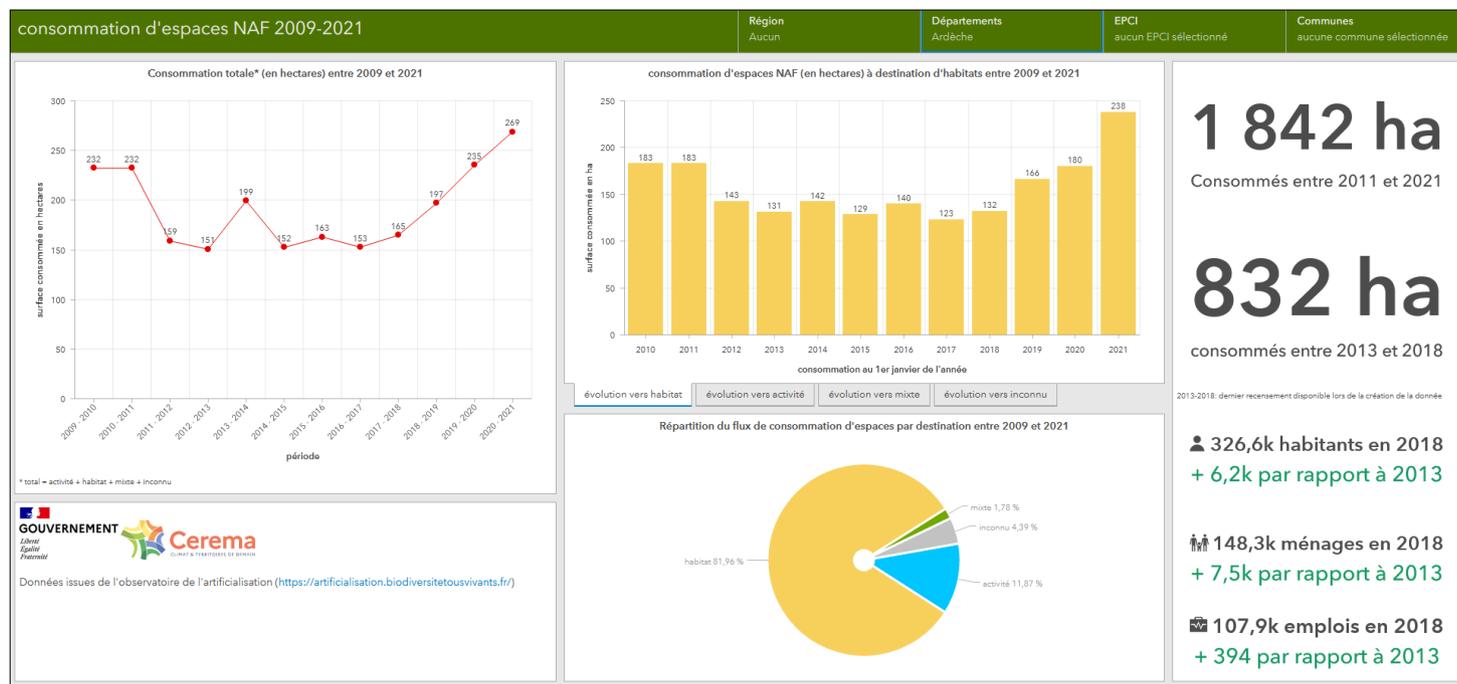


TÉLÉCHARGEZ LES INDICATEURS.

Lien vers le [tableau des indicateurs](#).

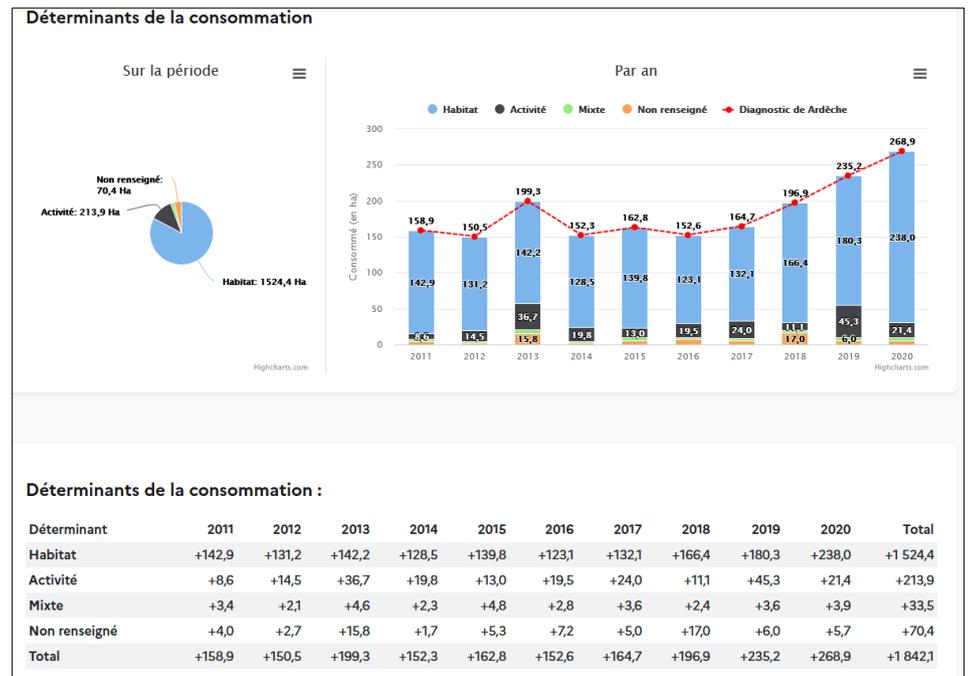
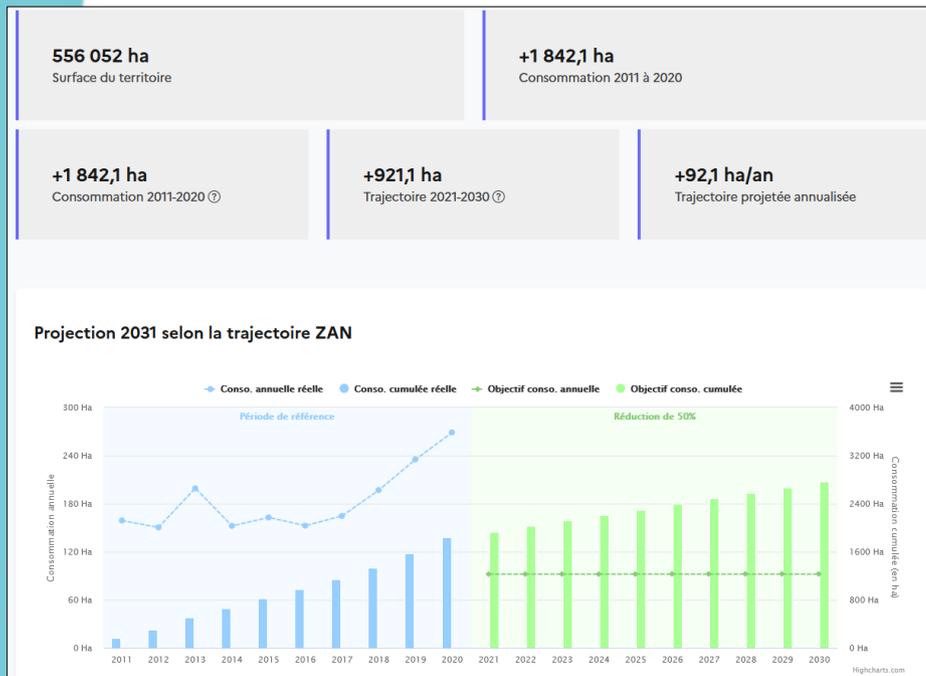
# Visualiser les données de l'observatoire de l'artificialisation

- Le tableau de bord de l'observatoire :



# Visualiser les données de l'observatoire de l'artificialisation

- L'outil sparte <sup>(1)</sup> : il permet le calcul et le suivi de la consommation d'espaces NAF. A terme, il permettra le calcul et le suivi de l'artificialisation des sols, en s'appuyant sur l'OCS-GE :



# Description de la méthode CEREMA



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Description de la méthode CEREMA

- Source : fichiers fonciers retraités par le CEREMA à partir des données **Mise A Jour des Informations Cadastrales** de la DGFIP.
- Période disponible : 1<sup>er</sup> janvier 2009 - 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Résolution de la méthode : échelle parcellaire.
- Méthodologie :
  - pour chaque millésime, classement des parcelles selon leur caractère urbanisé ou non.
  - pour les parcelles urbanisées, précision de l'usage dominant de la parcelle (habitat, activité, mixte).
  - agrégation des données à l'échelle communale.
- Résultat : observation des flux (= espaces subissant un changement entre 2 millésimes) à l'échelle communale.

# Description de la méthode CEREMA

- Dans les fichiers fonciers, il est possible d'identifier pour chaque parcelle, une ou des **subdivisions fiscales** (suf) associée une catégorie d'occupation du sol selon une nomenclature en 13 classes.

Catégorie de la suf	Signification	Classification
01	Terres	Non urbanisé (NAF)
02	Près	Non urbanisé (NAF)
03	Vergers	Non urbanisé (NAF)
04	Vignes	Non urbanisé (NAF)
05	Bois	Non urbanisé (NAF)
06	Landes	Non urbanisé (NAF)
<b>07</b>	<b>Carrières</b>	<b>urbanisé</b>
08	Eaux	Non urbanisé (NAF)
<b>09</b>	<b>Jardins</b>	<b>urbanisé</b>
<b>10</b>	<b>Terrains à bâtir</b>	<b>urbanisé</b>
<b>11</b>	<b>Terrains d'agrément</b>	<b>urbanisé</b>
<b>12</b>	<b>Chemin de fer</b>	<b>urbanisé</b>
<b>13</b>	<b>Sol</b>	<b>urbanisé</b>

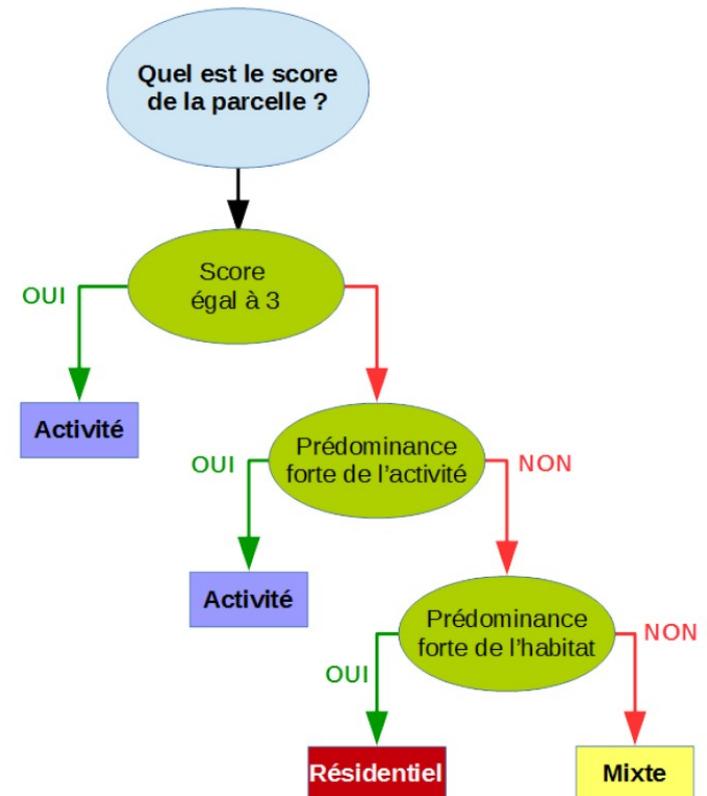
- Pour chaque parcelle est identifiée la catégorie dominante suf. Ces 13 classes sont ensuite regroupées en 2 catégories : NAF et urbanisé.

# Description de la méthode CEREMA

- Le traitement consiste ensuite, pour chaque parcelle cadastrale considérée comme urbanisée, à déterminer l'usage de cette parcelle (habitat, activité, mixte) y compris pour les parcelles urbanisées sans locaux (ex : parking, jardins...).
- Chaque parcelle aura **une et une seule affectation**.
- Pour chacun des cas, si un des usages (activité ou résidentiel) est largement prépondérant sur l'autre, l'entité est affectée ainsi.

# Description de la méthode CEREMA

- Le CEREMA calcule des scores permettant de déterminer si la parcelle est plutôt à usage d'habitation ou à usage d'activités :
- le score « **normal** » correspond à un faisceau d'indices permettant de savoir si la parcelle est plutôt à usage d'activités.
- Le score « **prédominance** » permet de savoir si une variable est très présente par rapport aux autres.



# Limites et précautions d'utilisation de la méthode CEREMA

- le non cadastré : les fichiers fonciers ne traitent que les parcelles cadastrées : il n'y a donc pas de données sur le domaine non cadastré (ex : routes, places publiques, cours d'eaux...) (= 4 % du territoire national).
- les bâtiments publics : les bâtiments exonérés de taxe foncière n'apparaissent pas. Les chiffres produits ne prennent donc en compte qu'une partie de la consommation d'espaces due aux propriétés publiques (nécessité de croiser avec la BDtopo).
- les erreurs de données : certaines parcelles ont leur somme des suf différentes de la surface totale de la parcelle. Nécessité de traiter ces cas particuliers.

# Avantages et limites de la méthode

## AVANTAGES

- Source couvrant la totalité du territoire national.
- Homogénéité des données.
- Granulométrie fine et compatible avec la maille de restitution communale.
- Mise à jour régulière.
- Outil clé en main directement consultable et accessible à tous.

## LIMITES

- Base de données utilisable uniquement en flux.
- Ne décrit que le cadastré.
- Introduction manuelle des infrastructures et équipements publics qui ne sont pas cadastrés.
- Décalage d'1 à 2 ans dans la mise à jour des données (millésime 1<sup>er</sup> janvier 2021 disponible depuis juillet 2022)

# Présentation de la plaquette consommation de l'espace en Ardèche



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation de la plaquette consommation de l'espace en Ardèche

- Plaquette librement téléchargeable sur le site internet des services de l'État en Ardèche :

<https://www.ardeche.gouv.fr/plaquette-de-communication-une-consommation-de-l-a11720.html>

**PRÉFET DE L'ARDÈCHE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Une consommation de l'espace en Ardèche en hausse régulière, qui doit appeler à la vigilance et à la mobilisation**  
données 2009 - 2019

**L'essentiel**

- la consommation d'espaces tend à **augmenter** en Ardèche ces dernières années, contrairement à la tendance nationale.
- la part consommée pour l'habitat est **significativement plus élevée** que celle observée aux niveaux régional et national.
- la consommation d'espaces se concentre logiquement dans les territoires **démographiquement et économiquement les plus dynamiques** : principales agglomérations, vallée du Rhône, zones touristiques du Sud.
- si elle est sensiblement moins élevée qu'en Drôme, son efficacité est moindre : un hectare consommé en Ardèche permet d'accueillir deux fois moins d'habitants qu'un hectare consommé en Drôme.

Il est donc essentiel, particulièrement dans les territoires les plus dynamiques, **d'inverser rapidement la tendance** pour parvenir à une plus grande efficacité dans l'utilisation du foncier, afin de préserver notre potentiel agricole, le maintien de la biodiversité et la qualité de nos paysages.

**>> Une consommation en forte hausse en Ardèche depuis 2017...**

Consommation en ha - Région Sud (France, Ardèche)

...contrairement aux tendances nationales

En Ardèche, après une période de stabilité relative entre 2012 et 2016, la consommation d'espaces **augmente** régulièrement depuis 2017 et semble s'accélérer. Cette hausse n'est pas constatée en France métropolitaine, qui connaît une consommation d'espaces en baisse sur la même période.

**2040 ha consommés ces 11 dernières années en Ardèche**

ENAF\*  
consommés  
2009-2019

185,5 ha/an

➔

1 227 m<sup>2</sup>  
consommés  
par nouvel habitant  
en Ardèche\*\*

\*\*Données 2009/2018  
populations INSEE 2022 (2019)

➔

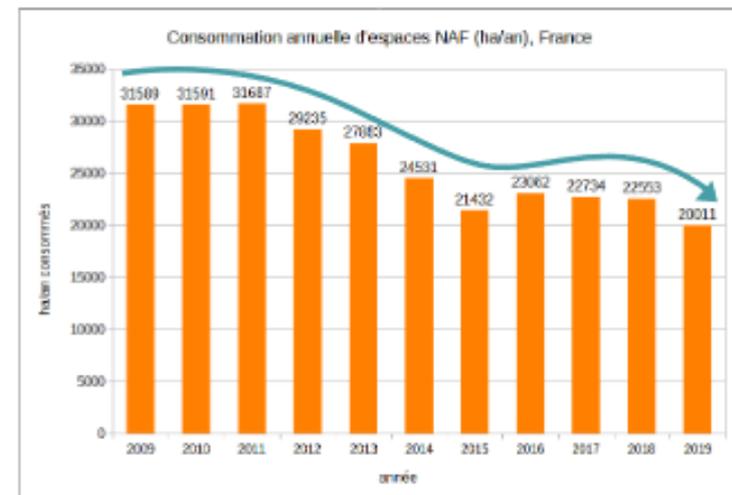
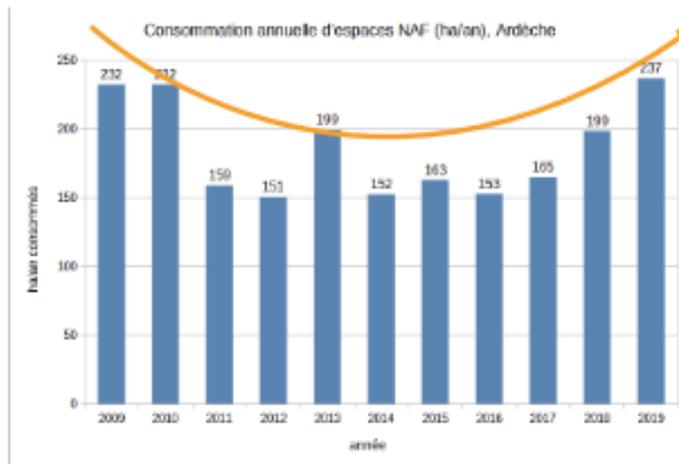
Une surface  
équivalente à  
la commune de  
Tournon-sur-Rhône  
est ainsi consommée  
en 11 ans ou  
265 terrains  
de foot consommés  
chaque année

(\* Définition : la mesure de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) renvoie au changement d'usage de l'espace, considéré à l'échelle d'une parcelle.

Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

# Quelques chiffres clés

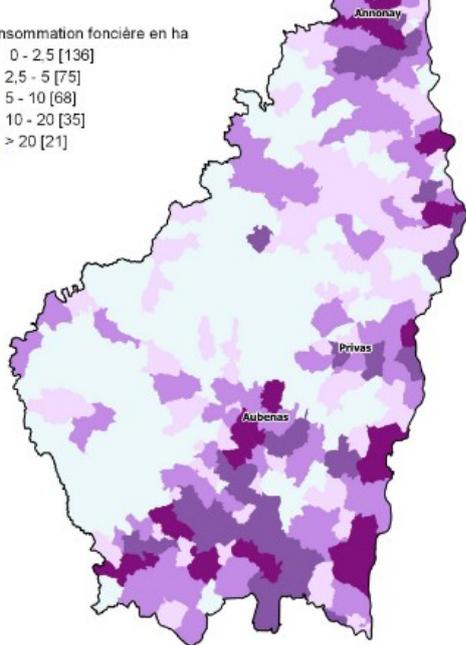
- Entre 2009 et 2019, 2040 hectares ont été consommés en Ardèche. Au rythme actuel, une surface équivalente à 265 terrains de foot est consommée chaque année.
- La consommation d'espaces tend à augmenter en Ardèche ces dernières années, contrairement à la tendance nationale.



# Quelques chiffres clés

- La consommation d'espaces se concentre logiquement dans les territoires démographiquement et économiquement les plus dynamiques.

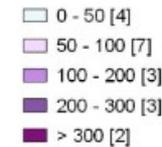
Consommation d'espaces par commune sur la période 2009-2019



- Principales agglomérations,
- Vallée du Rhône,
- Zones touristiques.

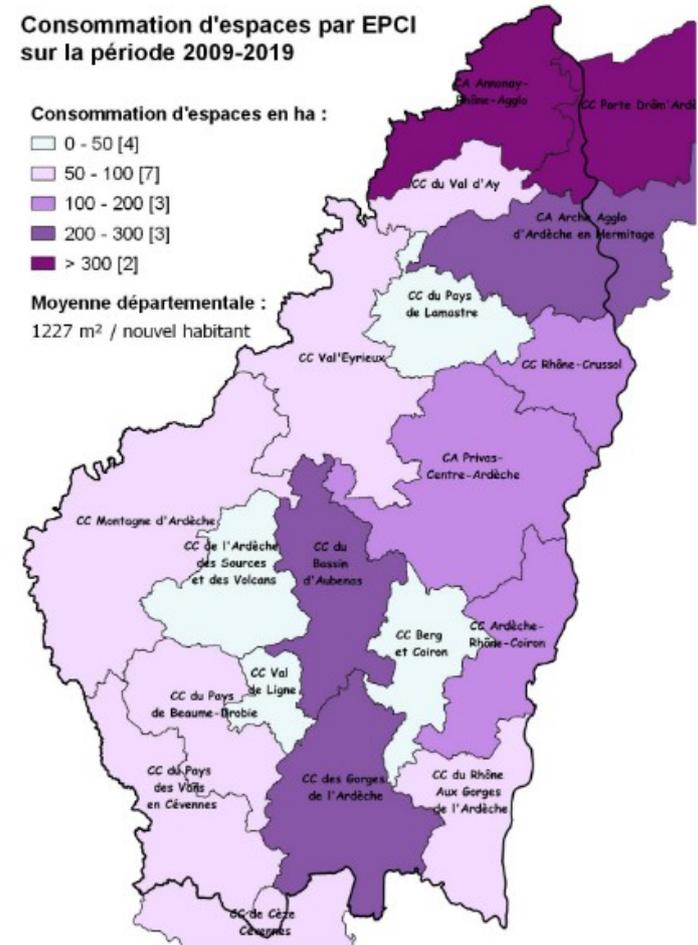
Consommation d'espaces par EPCI sur la période 2009-2019

Consommation d'espaces en ha :



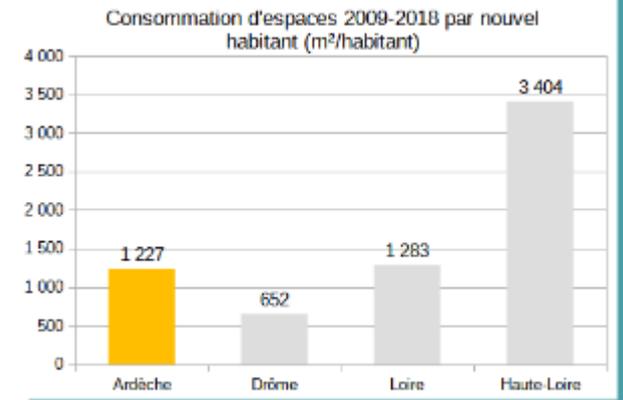
Moyenne départementale :

1227 m<sup>2</sup> / nouvel habitant

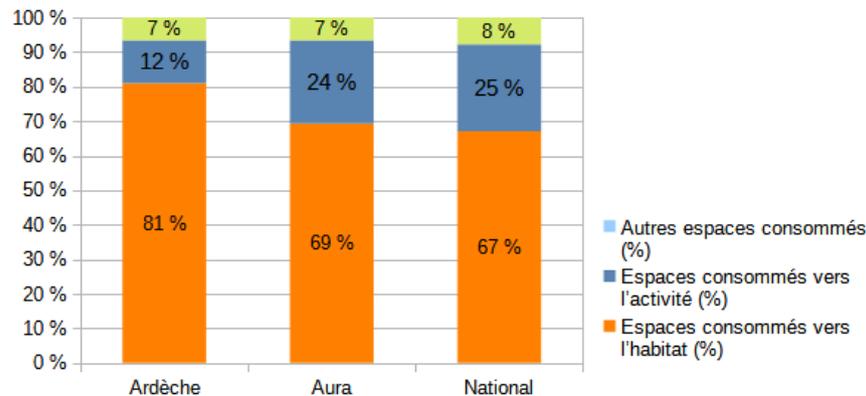


# Quelques chiffres clés

- Si la consommation d'espaces est sensiblement moins élevée qu'en Drôme, son efficacité est moindre : un hectare consommé en Ardèche permet d'accueillir 2 fois moins d'habitants qu'un hectare consommé en Drôme.



Répartition consommation d'espaces 2009-2019  
(% habitat/activité/autre)



- La part consommée pour l'habitat est significativement plus élevée que celle observée aux niveaux régional et national.

# Préserver notre potentiel agricole et maintenir la biodiversité

Il est donc essentiel, particulièrement dans les territoires les plus dynamiques, d'inverser rapidement la tendance pour parvenir à une plus grande efficacité dans l'utilisation du foncier, afin de préserver notre potentiel agricole <sup>(1)</sup>, le maintien de la biodiversité et la qualité de nos paysages.

(1) seulement 4 % de terres arables en Ardèche contre 30 % en France, concentrées sur les secteurs de plaine.

**FIN**



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*